

RÈGLEMENT DU CONCOURS « AVEC VOUS, QUAND ÇA COMPTE »

Description et durée du concours

1. Le présent règlement régit tous les aspects du concours « **Avec vous, quand ça compte** » et lie les participants.
2. Le concours « **Avec vous, quand ça compte** » est organisé par Caisse populaire acadienne Itée (ci-après appelée « UNI ») et se tient du mardi 27 août 2019 à 00 h 01 au jeudi 19 septembre 2019 à 23 h 59 et est séparé en 4 segments distincts. Ci-dessous sont affichées les dates de début, de fin, et d'évaluation et la quantité de prix à attribuer pour chaque semaine du concours :

N° de semaine	Dates de début	Dates de fin	Dates d'évaluation	Quantité de prix
Semaine de concours n° 1	27 août 2019 (00 h 01, HAA)	30 août 2019 (23 h 59, HAA)	3 septembre 2019 (12 h, HAA)	Cinq (5)
Semaine de concours n° 2	3 septembre 2019 (00 h 01, HAA)	6 septembre 2019 (23 h 59, HAA)	9 septembre 2019 (12 h, HAA)	Cinq (5)
Semaine de concours n° 3	9 septembre 2019 (00 h 01, HAA)	12 septembre 2019 (23 h 59, HAA)	16 septembre 2019 (12 h, HAA)	Cinq (5)
Semaine de concours n° 4	16 septembre 2019 (0 h, HAA)	19 septembre 2019 (23 h 59, HAA)	23 septembre 2019 (12 h, HAA)	Cinq (5)

3. Pour chaque segment du concours, 5 cartes Visa prépayées de 50 \$ seront tirées parmi les participants admissibles.
4. Les gagnants seront annoncés en commentaire sous les publications du concours. Ils auront 5 jours ouvrables pour contacter UNI et fournir les informations et documents conformément à la clause 11 du règlement de ce concours.

Admissibilité

5. Ce concours est ouvert exclusivement aux résidents du Nouveau-Brunswick (ci-après appelés « participant »), âgés de 19 ans et plus, inscrits à temps plein dans une institution postsecondaire au 26 août 2019. Sont exclus : les employés, dirigeants, administrateurs, bénévoles, représentants ou agents d'UNI et de ses filiales et toute personne demeurant sous un même toit que l'une de ces personnes

Comment participer

6. Pour participer au concours, le participant doit se rendre sur la page Instagram d'UNI Coopération financière. Le participant doit exécuter les deux **(2) étapes** suivantes pour participer :
 - i. Suivre la page Instagram d'UNI
 - ii. Identifier un de ses amis sous la publication du concours dans les délais déterminés dans le tableau ci-haut.
7. Si le participant est déclaré gagnant et qu'il n'est pas membre d'UNI, le participant doit ouvrir un compte avant de recevoir son prix.

8. Limite d'une participation par participant, par semaine. Un participant ne peut gagner qu'une seule fois par semaine. Tout participant qui participe plus d'une fois par semaine sera automatiquement exclu du concours.

Prix

9. Il y a un total de 20 prix de 50 \$ à gagner, sous la forme de cartes Visa prépayées, envoyés par la poste aux gagnants par UNI.
10. Les tirages des prix seront effectués au hasard parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la durée du concours. Le tirage aura lieu, en présence de témoins, le lundi suivant la fermeture de chaque segment du concours ou toute date subséquente s'il y a impossibilité d'effectuer le tirage à cette date. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues durant la période du concours.

Conditions générales

11. Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné au hasard devra respecter les autres conditions suivantes :
 - a) Communiquer avec UNI dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date du tirage.
 - b) Confirmer qu'il remplit les conditions d'admissibilité et les autres exigences du présent règlement et présenter une preuve d'inscription dans une institution postsecondaire à temps plein avant de recevoir son prix.
 - c) Répondre correctement, sans aide et dans un délai limité, à la question d'habileté mathématique qui lui sera posée lors d'un appel téléphonique.
 - d) Signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par les organisateurs du concours par la poste, par télécopieur ou par courriel et le retourner à ces derniers dans les quinze (15) jours ouvrables suivant sa réception.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition mentionnée au présent règlement, le participant sélectionné sera disqualifié et un nouveau tirage pour ce prix sera effectué conformément au présent règlement de participation jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant de ce prix. Les mêmes conditions resteront alors applicables avec les adaptations nécessaires, le cas échéant.

12. Dans les cinq (5) jours suivant la réception du Formulaire de déclaration, UNI communiquera avec la personne gagnante afin de l'informer des modalités de prise de possession de son prix. En cas de refus de recevoir son prix par la personne sélectionnée ou à défaut de respecter les autres modalités obligatoires dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant cette communication, UNI sera libérée de toute obligation relativement à la remise de ce prix et pourra procéder, à sa discrétion, à un nouveau tirage, et ce, jusqu'à ce qu'un gagnant soit identifié.
13. Toute personne qui participe au concours accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions sans appel d'UNI, qui administre le concours.
14. Chaque prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne ou substitué par un autre prix.
15. Toutes les inscriptions seront sujettes à des vérifications par UNI. Toute demande frauduleuse sera automatiquement rejetée et ne donnera pas droit au tirage. La décision d'UNI à cet effet est finale et sans appel.
16. Dans l'éventualité où UNI ne peut attribuer un prix tel qu'il est décrit au présent règlement, elle se réserve le droit de remplacer, à son entière discrétion, le prix par un prix de valeur comparable.
17. UNI, ainsi que tout autre intervenant relié à ce concours, se dégage de toute responsabilité se rattachant aux prix et au concours et ne fournit aucune garantie à l'égard de ceux-ci.

18. Toute personne qui participe au concours dégage les organisateurs du concours de toute responsabilité quant aux dommages ou pénalités qui pourraient découler de sa participation au concours ou de l'acceptation et de l'utilisation du prix. Le gagnant s'engage à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité à cet effet préalablement à l'obtention de son prix.
19. Chaque personne sélectionnée reconnaît qu'à compter de la réception de la communication écrite lui confirmant son prix, l'exécution des obligations liées au prix devient l'entière et l'exclusive responsabilité du gagnant ou de la gagnante.
20. UNI se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin au concours si des événements indépendants de sa volonté l'empêchent de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.
21. UNI, ses filiales et ses institutions et toute autre personne morale de son groupe corporatif, et respectivement ses membres, administrateurs, dirigeants, employés, ainsi que tout autre intervenant relié à ce concours (ci-après désignés « Bénéficiaires de décharge »), n'assumeront aucune responsabilité quant à toute participation perdue, mal acheminée ou en retard à cause d'un problème lié au service postal, ou toute autre défaillance, pour quelque raison que ce soit. Ils n'encourent aucune responsabilité pour tout problème incluant, mais sans se limiter à : une défaillance technique des réseaux et/ou des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou fournisseurs, équipement informatique, logiciels, ou tout autre problème résultant directement ou indirectement d'un virus, bogues ou d'un échec lors d'un envoi à UNI pour toute raison, incluant, mais sans se limiter à un engorgement sur le réseau Internet ou dans un site Internet ou une combinaison des deux. UNI et les autres bénéficiaires de décharge ne sauraient être tenus responsables de tout dommage qui pourrait toucher le matériel informatique des personnes participantes à la suite de leur inscription au concours. UNI et les autres bénéficiaires de décharge n'encourent aucune responsabilité quant à tout autre problème qui pourrait nuire à la bonne marche de ce concours conformément aux règles établies aux présentes.
22. En acceptant le prix, toute personne gagnante autorise UNI à utiliser son nom, lieu de résidence, photographie, image, voix et déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
23. En participant à ce concours, vous autorisez UNI à indiquer votre nom (identifiant Instagram) en commentaire sous la publication de ce concours si vous êtes un participant sélectionné.
24. Nous pouvons utiliser les renseignements fournis lors de votre inscription au concours afin de vous présenter des produits et services susceptibles de vous intéresser, sauf si la loi l'interdit. Nous pouvons communiquer avec vous par divers moyens, y compris le téléphone ou le courrier électronique ou postal, en utilisant les coordonnées que vous nous avez fournies. En participant à ce concours, vous consentez à une telle utilisation et communication.
25. Le règlement du concours est disponible sur le site www.uni.ca/quandcacompte.
26. En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du règlement, la version française prévaudra.
27. Le concours est assujéti à toutes les lois applicables.

N.B. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.